

# CONSTITUTION

## SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIQUE DE DORVAL

### 1. NOM

Le nom de la société est Société d'horticulture et d'écologie de Dorval/Dorval Horticultural and Ecological Society.

### 2. OBJET

La Société a pour objet d'améliorer et de développer les connaissances horticoles et écologiques de ses membres tout en contribuant à la santé et à la beauté de l'environnement.

### 3. ADHÉSION

L'adhésion à la Société est ouverte à tous, moyennant le paiement de la cotisation annuelle.

### 4. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les officiers du Conseil d'administration sont : :

- Président(e);
- Vice-président;
- Secrétaire;
- Trésorier/trésorière.

Leur mandat est d'une durée de deux ans. Ces officiers, auxquels s'ajoutent de six à dix autres administrateurs, forment le conseil d'administration.

### 5. LE COMITÉ EXÉCUTIF

Les officiers énumérés au paragraphe 4 ci-dessus, ainsi que le président sortant, forment le comité exécutif de la Société, lequel administre ses affaires avec les autres membres du conseil d'administration.

### 6. FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président(e) :

- (a) préside aux assemblées des membres;
- (b) préside aux réunions du conseil;
- (c) convoque les réunions extraordinaires de la Société et / ou du conseil d'administration, si nécessaire;
- (d) est autorisé(e) à signer les chèques et autres documents de la Société.

Vice-président(e) :

- (a) exerce les fonctions de président(e) en son absence;
- (b) s'acquitte de toute autre tâche qui lui est confiée;
- (c) est responsable de la correspondance de la Société;
- (d) est responsable des archives et des registres de la Société;
- (e) est autorisé(e) à signer les chèques et autres documents de la Société.

Secrétaire :

- (a) assiste aux réunions de la Société et du conseil d'administration;
- (b) conserve les procès-verbaux des assemblées annuelles et extraordinaires de la Société;
- (c) conserve les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration;
- (d) s'occupe de la correspondance de la Société;
- (e) conserve les documents de la Société;
- (f) est autorisé(e) à signer les chèques et autres documents de la Société.

Trésorier/Trésorière :

- (a) reçoit les revenus de la société, effectue les dépôts bancaires et tient les comptes;
- (b) paie les dépenses approuvées par le conseil d'administration;
- (c) présente les états financiers mensuels de la Société aux réunions du conseil d'administration et ceux de l'année à l'assemblée générale annuelle;
- (d) soumet au vérificateur les rapports financiers de la Société, accompagnés des pièces justificatives, selon les instructions du conseil;
- (e) est autorisé(e) à signer les chèques et autres documents de la Société.

Administrateurs/Administratrices :

Exécutent les tâches spécifiques qui leur sont confiées.

## 7. QUORUM

Lors des assemblées annuelles et extraordinaires, la présence de 20% des membres s'étant acquittés des frais d'adhésion constitue un QUORUM. Lors des réunions du conseil d'administration, la présence de 50% plus un des membres du conseil constitue un QUORUM.

## 8. RÉUNIONS SPÉCIALES

Les assemblées extraordinaires sont convoquées par la présidente si nécessaire, ou sur présentation d'une pétition signée par au moins dix (10) membres en règle. La convocation à une réunion extraordinaire doit être annoncée lors d'une réunion précédente ou envoyée par écrit à tous les membres.

## 9. LE COMITÉ DE NOMINATION

Le comité de nomination est composé du président sortant, d'un officier et d'un membre. Il incombe à ceux-ci de présenter une liste de candidats aux postes du conseil d'administration lors de l'assemblée générale annuelle. Pour être retenue, la candidature à tout poste doit être acceptée par l'assemblée, avec le consentement du candidat, lors de l'assemblée générale annuelle. Si un poste est contesté, le candidat qui obtiendra 50% plus un des votes sera élu.

## 10. AMENDEMENTS, CHANGEMENTS, ETC. À LA CONSTITUTION ET AUX RÈGLEMENTS

Les statuts et règlements de la Société peuvent être modifiés à la majorité des voix des membres réunis en assemblée générale ou extraordinaire, moyennant un préavis donné lors d'une assemblée précédente ou envoyé par écrit à tous les membres.

Amendements proposés rédigés le 1er novembre 2007

Amendements acceptés lors des réunions du conseil d'administration tenues les 12 novembre 2007 et 14 janvier 2008 et adoptés lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 28 janvier 2008

Marthe Couture, présidente